

Questions orales

Permettez-moi d'ajouter que, pour ce qui me concerne, les établissements financiers sont investis d'une garde. Elles reçoivent l'argent d'autrui, leurs dépôts et leurs primes d'assurance. Donc, l'État se doit d'être très prudent à l'égard de ces établissements qui ont un rôle de garde. J'espère que toutes les provinces s'efforceront au maximum, par la protection qu'elles assurent au consommateur, d'emboîter le pas à ce que notre gouvernement essaie de réaliser non seulement par la voie des projets de loi dont la Chambre est actuellement saisie mais par le reste de sa politique du 18 décembre.

LES RÉUNIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, une fois de plus le ministre a choisi ses mots avec soin. Il a dit que si les provinces adoptaient le genre de mesure législative que propose le gouvernement fédéral, tout serait pour le mieux. Le problème, c'est qu'il pourrait ne pas en être ainsi.

Les Canadiens qui sont touchés par des questions qui relèvent de la compétence provinciale ne peuvent se satisfaire des vœux pieux du gouvernement fédéral, ils veulent des mesures concrètes qui les protègent.

Par conséquent, tout comme le gouvernement fédéral a pris l'initiative de réunir toutes les provinces pour leur faire accepter un régime national d'assurance-maladie, ce gouvernement sollicitera-t-il une réunion des ministres provinciaux responsables en vue de préparer, comme en a parlé le ministre, une mesure législative nationale qui s'appliquerait dans des secteurs de compétence provinciale? Pourquoi ne pas faire preuve d'initiative au niveau fédéral?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons eu cette réunion le 5 décembre 1986. Nous en avons eu une autre au printemps et la prochaine aura lieu à l'automne.

Le gouvernement fédéral a eu d'importants entretiens avec les provinces au sujet de ces questions.

Deuxièmement, si le député propose que la Société d'assurance-dépôts du Canada soit responsable de tous les établissements qui relèvent de la compétence provinciale...

M. Broadbent: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Hockin: Si c'est ce que vous suggérez, vous changez la politique du parti et celle du gouvernement.

L'ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est au même ministre que je m'adresse. Le ministre a choisi ses mots avec un très grand soin et sait sûrement que Principal Group Limited possède First Investors, 100 p. 100 de Principal Savings and Trust, The Associated Investors. Toutes ces sociétés sont la propriété de Collective Securities Limited dont un seul particulier détient 80,5 p. 100 des actions.

Le ministre pourrait-il confirmer qu'au cours des 12 derniers mois, la Société d'assurance-dépôts du Canada a procédé à une

analyse et à une étude de la gestion financière de Principal Savings and Trust? Pourrait-il confirmer que la Société d'assurance-dépôts a bel et bien procédé à cette vérification, quitte, s'il y a lieu, à en fournir le rapport à la Chambre?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la Société d'assurance-dépôts du Canada et l'inspecteur général des banques procèdent en permanence à une analyse des institutions financières, surtout celles qui éprouvent des difficultés. J'imagine qu'on a procédé à une étude attentive et régulière de cette entreprise chaque année, et non seulement cette année-ci.

M. Dingwall: J'espère que le ministre déposera à la Chambre le rapport de la Société d'assurance-dépôts du Canada, car les liens entre First Investors, Associated Investors et Principal Savings and Trust sont manifestes et clairs.

LE RÔLE DU MINISTÈRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre que je pose ma question supplémentaire. Dans son examen de Principal Savings and Trust, la Société d'assurance-dépôts du Canada a-t-elle été aveugle au point de ne pas remarquer que First Investors affichait sur les comptes bancaires de différents investisseurs: «Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada»? Ne s'agit-il pas là d'une négligence grossière de la part de son ministère et de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour ce qui est de cette enquête?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est une chose que le député doit absolument comprendre. À notre connaissance, chacun des contrats d'investissement effectué par ces entreprises de placement indiquait clairement qu'elles n'étaient pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Nous n'avons aucun exemple du contraire. Il ne s'agit pas d'institutions de dépôts. Il s'agit d'institutions qui effectuent des placements et elles étaient bel et bien estampillées comme telles.

* * *

LES CATASTROPHES

LA TORNADE À EDMONTON—L'AIDE FÉDÉRALE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre au début de l'après-midi, il a annoncé que l'aide financière fédérale serait fournie aux termes des accords d'aide financière en cas de catastrophes, par l'intermédiaire du ministère des Sciences et de la Technologie pour aider les entreprises à se réimplanter et à reconstruire leurs installations. Le ministre pourrait-il dire quelle somme d'argent le gouvernement fédéral est disposé à mettre à la disposition des habitants d'Edmonton pour reconstruire leur maison et leur collectivité?